



MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY SIÈGE SOCIAL

3110, boulevard Martel
Saint-Honoré, GOV 1L0
Tél. : 418 673-1705
Télé. : 418 673-7205
Sans frais : 1 888 673-1705

MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY POINT DE SERVICE

449, rue Principale
Saint-Félix-d'Otis, GOV 1M0
Tél. : 418 544-0113
Télé. : 418 544-1081

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement numéro 19-403 modifiant le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay afin d'ajouter les usages de pourvoirie dans la zone 20-2F.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 12 mars 2019, le conseil de la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté le projet de règlement numéro 19-403. Ce projet de règlement, une fois en vigueur, modifiera le Règlement de zonage numéro 15-332 des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
2. Le projet de règlement a pour but d'ajouter les usages de pourvoirie dans la zone 20-2F suite à une demande de modification du propriétaire de la Pourvoirie Nordic.
3. Une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi 26 mars 2019, à 18 h, au siège social de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré. Au cours de cette assemblée, le préfet de la MRC du Fjord-du-Saguenay expliquera le projet de règlement ci-haut mentionné et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le projet de règlement 19-403 contient des objets susceptibles d'approbation référendaire.
5. Le projet de règlement s'appliquera à l'ensemble des territoires non organisés de la MRC du Fjord-du-Saguenay.
6. Le projet de règlement visé peut être consulté au bureau de la MRC du Fjord-du-Saguenay situé au 3110, boulevard Martel à Saint-Honoré ou au point de service situé au 449, rue Principale à Saint-Félix-d'Otis.

DONNÉ à Saint-Honoré, ce 19 mars 2019.

Christine Dufour
Directrice générale et secrétaire-trésorière